

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 01.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

- En exercice : 89
- Présents : 55
- Votants : 76 (21 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (70 pour, 2 contre et 4 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Maison pour Tous de Pont Lagrand (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Michèle MAFFREN à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETON
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Cyril MONTANT
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par M. Régis RIOTON à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nicole PEIX
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS

- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christine REYNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Mise en place des Pactes Territoriaux dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Jusqu'à fin 2024, les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont mis en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), visant à déployer des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau dispositif d'intervention prend le relai à travers un Pacte Territorial du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Les Pactes Territoriaux comportent trois volets :

- Volet 1 « dynamique territoriale », qui consiste à mobiliser des ménages, des publics prioritaires et des professionnels par des actions de sensibilisation, communication, animation.
- Volet 2 « Information, conseil et orientation », qui consiste en des missions d'information, de conseils personnalisés et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat.
- Volet 3 « accompagnement », qui consiste en un accompagnement des ménages sur les thématiques suivantes : rénovation énergétique, travaux d'adaptation, copropriétés, lutte contre l'habitat indigne.

Les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont indiqué leur volonté de porter les volets 1 et 2 des Pactes Territoriaux en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le Département des Alpes de Haute-Provence déploierait le Pacte pour les communes de la CCSB situées dans le Département 04 et, par dérogation, pour les trois communes de la Drôme. Ce service impliquerait une participation financière de la CCSB à hauteur de 0,38 € par habitant et la signature d'une convention de contribution. En 2025, le coût de participation de la CCSB serait de 4 721,12 €.

Le Département des Hautes-Alpes déploierait gratuitement le Pacte sur l'ensemble de son territoire (dont les communes de la CCSB situées côté 05) sur la base de la mise à disposition des services existants de la Maison de l'Habitat, d'une permanence par mois et d'une animation par an pour la CCSB.

La proposition est similaire pour les deux Départements qui proposent :

- d'assurer la mise en place des volets 1 et 2 sur les mêmes bases que pour le SARE (avec ALTE pour les Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme et la Maison de l'Habitat pour les Hautes-Alpes).
- d'évaluer, dès 2025, l'opportunité de porter en tout ou partie le volet 3 du Pacte Territorial en lien avec les EPCI.

La commission « habitat » constituée par délibération du conseil communautaire n° 160.24 du 16 décembre 2024, aura notamment pour objectif de définir une stratégie communautaire pouvant s'inscrire dans le volet 3 du SPRH dédié à l'accompagnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la participation de la CCSB aux Pactes Territoriaux des Services Publics de la Rénovation de l'Habitat des Départements 04 et 05 aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire, dont la convention avec le Département des Alpes de Haute-Provence.
- sollicite le Département des Hautes-Alpes pour la mise en place de deux permanences par mois dans le cadre du Pacte Territorial, impliquant une contribution financière de la CCSB à préciser pour ce service supplémentaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 31 JAN. 2025